

Enfants accueillis

Prénom, Nom :

Date de naissance : / /

Tél. parents : /

Si parents injoignables, nom et tél. de la personne
à contacter : /

Prénom, Nom :

Date de naissance : / /

Tél. parents : /

Si parents injoignables, nom et tél. de la personne
à contacter : /

Prénom, Nom :

Date de naissance : / /

Tél. parents : /

Si parents injoignables, nom et tél. de la personne
à contacter : /

Prénom, Nom :

Date de naissance : / /

Tél. parents : /

Si parents injoignables, nom et tél. de la personne
à contacter : /

Prénom, Nom :

Date de naissance : / /

Tél. parents : /

Si parents injoignables, nom et tél. de la personne
à contacter : /

En cas d'urgence, les bons réflexes :

Sécuriser : éviter le sur-accident.

Alerter : grâce à votre téléphone à porter de main.

Secourir : gestes de premiers secours.

Dans un second temps : noter dans le registre
de santé les faits et actions puis
prévenir la Mission agrément.



Numéros d'urgence

SAMU : 15

(112 : numéro d'appel d'urgence européen / 114 : urgence par SMS)

Pompiers : 18

Police/Gendarmerie : 17

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Numéros utiles

• **Votre Mission agrément** Tél. :

• **Votre service de PMI au Centre
départemental d'action sociale** Tél. :

• **Votre relais petite enfance** Tél. :



Vous devez informer la Mission agrément de tout incident
et accident survenu sur le temps d'accueil (article R.421-40 du CASF)